

Matière à TD : droit fiscal des affaires ou droit bancaire ?

Par **Stavroguine**, le **06/09/2016 à 10:58**

Bonjour,

Les inscriptions pédagogiques approchent et j'ai fait la plupart de mes choix, mais il en reste un pour lequel j'hésite. Je dois choisir une matière à TD entre le droit fiscal des affaires et le droit bancaire, sachant que la seconde sera en tous les cas suivie en option. Je m'orienterai probablement en droit social à l'issue de cette année, ces deux disciplines ne me seront donc sans doute pas fondamentales. Je me demande alors laquelle vaut-il mieux suivre, selon d'autres critères que l'orientation professionnelle (intérêt pour la culture juridique, difficulté de la matière, etc.)

Je sais qu'il y a sur ce forum des spécialistes du droit des affaires, c'est pour ça que je me tourne vers vous !

Je vous remercie d'avance !

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/09/2016 à 14:21**

Bonjour

Difficile à dire se sont toutes deux des matières intéressantes qui méritent d'être approfondi. Une préférence peut-être pour le droit fiscal dont les TD vont permettront de mieux comprendre certains points.

Par **Visiteur**, le **06/09/2016 à 14:28**

Bonjour.

J'ai eu le même dilemme l'année passée. Personnellement, j'ai une énorme préférence pour le droit commercial (instrument de paiement et de crédit), donc j'avais pris ça, et je serais tentée de te dire d'en faire autant: ça sert à tout, et en droit social c'est une des fondamentales aussi il me semble.

Mais c'est vrai que le droit fiscal est bien aussi et les TD sont nécessaires à la bonne compréhension de la matière, alors que le droit bancaire peut se suffire en CM (pour certains).

Et le fiscal t'ouvrira les portes des M2 affaires tournés fiscalité et société si tu t'en sors.

Par **Stavroguine**, le **08/09/2016** à **10:06**

Merci à vous deux, je n'ai toujours pas d'avis tranché mais au moins je sais qu'aucun des deux choix ne serait une erreur ! J'aurais plutôt tendance à choisir droit fiscal alors, même si le droit bancaire a quand même l'air lui aussi très intéressant. L'avantage est que je suivrai les deux CM quoiqu'il en soit.

Ce qui pourrait faire pencher la balance dans l'autre sens est mon intention de préparer le CFPA, il me semble que le droit bancaire fait parti du thème "droit commercial et des affaires" (<http://www.centredeformationjuridique.com/preparation-crfpa/Programme-crfpa/>) qui m'intéresserait puisque j'ai suivi le droit des sociétés l'année dernière. Mais là encore suivre la matière en option est peut-être suffisant.